

# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Capitale: Kinshasa  
Population: 83.301.151  
PIB par habitant (PPA): 800 \$  
Indice de Développement Humain: Faible (0,457)  
La liberté dans le Monde: Pas Libre (19/100)

Scores de pérennisation des OSC 2017 pour la RDC: **5,1**



La République démocratique du Congo (RDC) est restée en proie à la violence politique et à la répression gouvernementale en 2017. En décembre 2016, les dirigeants pro-gouvernementaux et ceux de l'opposition ont entamé un dialogue national sous l'égide de la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). Mais ce dialogue n'était pas pleinement inclusif et a rapidement pris fin. Un second dialogue a été lancé peu de temps après, comprenant des représentants de l'opposition et de la société civile qui avaient été exclus du premier. Ce dialogue a mené à la signature d'un accord le 31 décembre 2016, dans lequel les parties s'engageaient à mettre en place un gouvernement intérimaire et à organiser des élections avant la fin de 2017, à quel moment le Président Joseph Kabila, conformément à la constitution, quitterait ses fonctions. Les signataires de l'accord ont poursuivi les discussions et l'accord a été partiellement mis en œuvre pendant les premiers mois de 2017. Mais l'agitation politique s'est intensifiée en raison des doutes que le président était véritablement engagé à renoncer à un troisième mandat. Le dialogue a finalement échoué lorsque M. Kabila a formé un gouvernement transitoire controversé en avril 2017 et que la Commission électorale nationale indépendante (CENI) n'a pas programmé les élections comme convenu. En novembre 2017, la CENI a finalement annoncé que les élections se tiendraient en décembre 2018 et a commencé à inscrire les électeurs et à commander les fournitures nécessaires pour le vote.

De nombreuses manifestations de masse ont eu lieu en 2017. Les troubles au Kasai, qui avaient commencé en 2016 lorsque les forces de l'ordre ont tué un chef local, se sont intensifiés pour devenir une crise humanitaire avec des morts et la destruction de villages. D'après certaines informations, plus de 3 000 personnes auraient été tuées dans la région du Kasai durant l'année. Les manifestations de masse au sujet d'un troisième mandat présidentiel ont été violemment réprimées par les forces de l'ordre et ont mené à des arrestations arbitraires et à la détention d'opposants politiques.

La RDC est restée l'un des pays les plus pauvres du monde en 2017. D'après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, la RDC comptait plus de quatre millions de déplacés internes en 2017, dont la moitié le sont devenus durant l'année. Au plan économique, la RDC a connu une forte détérioration en raison de l'incertitude entourant les élections et de la corruption persistante, surtout dans le secteur minier. Par exemple, d'après le cabinet de conseil KPMG, la croissance du PIB est tombée en dessous de 3 pour cent, tandis que le taux d'inflation est passée à plus de 40 pour cent en 2017. Le gouvernement a fait appel à l'aide financière internationale en juillet, mais la détérioration de la sécurité dans le pays et la situation politique tendue a découragé l'assistance des donateurs et l'investissement étranger.

Dans l'ensemble, la pérennisation des OSC n'a pas changé en 2017. La viabilité financière des OSC s'est détériorée en raison d'une diminution importante du soutien des donateurs, mais le plaidoyer s'est amélioré parce que les OSC ont de plus en plus influencé les politiques publiques dans divers secteurs et contribué à obtenir la révision du code minier, adopté au début de 2018. Le contexte juridique des OSC, leur capacité organisationnelle, leur prestation de services, leur infrastructure sectorielle et leur image publique sont restées constantes durant l'année.

Le nombre de demandes d'enregistrement est passé de 25 987 en 2016 à plus de 30 000 en 2017. Cet accroissement reflète le haut degré d'activisme des OSC en réponse à l'instabilité dans le pays. Il existe un grand nombre de différents types d'organisations en RDC, y compris les organisations consacrées au développement, à l'aide humanitaire, et aux droits de l'homme, ainsi que les syndicats et les institutions confessionnelles.

---

## Contexte Juridique: 5,5



Le contexte juridique des OSC n'a pas changé de manière sensible en 2017. La Constitution de 2006 et la loi no 004 du 21 juillet 2001 portant sur les associations protègent les libertés d'association et d'expression. Les textes d'application de la loi n° 004/2001 n'ont jamais été publiés.

Les articles 7, 10 et 11 de la loi n° 004/2001 énoncent des règles précises de constitution et de gouvernance des associations. Mais en pratique, ces procédures sont lourdes, coûteuses et longues. L'enregistrement est encore plus difficile pour les OSC situées en dehors de la capitale, parce qu'elles doivent se déplacer jusqu'à

Kinshasa pour déposer leur demande. Les OSC s'enregistrent auprès de la deuxième Direction du ministère de la Justice, qui exige qu'elles couvrent les frais d'études d'efficacité qui examinent la viabilité et l'historique des travaux avant d'accorder un statut légal aux OSC. Certaines organisations obtiennent également l'autorisation de fonctionner de la part des ministères sectoriels chargés de leur domaine d'activité. Les OSC qui promeuvent et défendent les droits de l'homme, la démocratie ou la transparence, ou qui luttent contre la corruption font parfois face à un processus d'enregistrement plus difficile ou plus lent. La loi no 004/2001 protègent les OSC contre toute dissolution intempestive ou à des fins politiques.

La plupart des OSC fonctionnent sur base d'un récépissé dénommé F92 qui prouve qu'elles ont déposé leur dossier. Le F92 est valable pendant six mois, durant lesquels le ministère est censé prendre une décision au sujet de la demande. Conformément à la loi no 004/2001, si un refus n'est pas émis durant ce délai de six mois, l'organisation peut continuer de fonctionner. En 2017, le ministère de la Justice a continué d'interdire à la deuxième Direction de délivrer des F92 aux associations nationales ou étrangères à but non lucratif confessionnelles. Cette interdiction est restée en vigueur jusqu'à la fin de l'année.

Au cours du deuxième semestre de 2017, un projet d'amendement à la loi no 004/2001 a été présenté, prévoyant de réduire la validité des F92 de six à trois mois. En outre, l'amendement stipule que si une organisation n'obtient pas l'autorisation avant la fin du délai, elle doit cesser de fonctionner, ce qui est totalement contraire à la loi actuelle. Les OSC se sont vigoureusement opposées à ces propositions.

La loi no 004/2001 énonce clairement des politiques de surveillance, mais elles sont rarement respectées. Par exemple, les OSC sont censées informer le ministère de la Justice de ses activités, projets et ressources financières prévus, et de communiquer leurs rapports d'activités au ministère de la Planification et aux ministères sectoriels. Mais en pratique, seules les grandes organisations se conforment à cette exigence pesante, et les petites OSC qui n'ont pas la capacité de le faire continuent de fonctionner sans se faire remarquer. Les petites OSC ne respectent en général les exigences administratives qu'à un degré minime.

La loi autorise les OSC à travailler librement, à discuter de tous les problèmes concernant le bien-être de la communauté et à participer aux manifestations publiques. Mais les services secrets, la police et d'autres autorités publiques harcèlent parfois les OSC qui défendent les droits de l'homme et la démocratie et qui luttent contre la corruption, comme l'Association africaine des droits de l'homme (ASADHO), l'Institut de recherche sur les droits de l'homme, et la Voix des sans voix. En 2017, de nombreuses manifestations de ces OSC ont été violemment réprimées ou interdites, et des membres du personnel d'OSC œuvrant pour les droits de l'homme et la démocratie ont été arrêtés lorsqu'ils préparaient ou participaient à des protestations pacifiques. Par exemple, en juillet, des OSC, sous la direction de Lutte pour le changement et l'action collective de la société civile, ont organisé des manifestations dans des villes sur l'ensemble du territoire pour marquer ce qui devait être la cessation de l'enregistrement des électeurs et pour exiger que la CENI publie un calendrier d'élections. Human Rights Watch a signalé qu'au moins 128 personnes ont été arrêtées. En octobre, un agent de police et sept civils auraient été tués à Goma durant des confrontations entre les manifestants et la police durant une grève générale organisée par une coalition de quarante-huit OSC exigeant le départ du Président Kabila. En décembre, l'Église catholique a organisé des manifestations pacifiques demandant l'application de l'accord de décembre 2016. Les forces de l'ordre ont riposté violemment avec des grenades lacrymogènes, des balles en caoutchouc et, dans certains cas, des balles réelles, parfois directement dans les enceintes des églises.

En 2017, deux projets de loi ont été présentés à l'Assemblée nationale qui, si elles sont adoptées, pourraient sévèrement limiter les activités des OSC. Un projet de loi sur les défenseurs des droits de l'homme pourrait mettre les membres des OSC en danger en exigeant que les organisations fournissent aux autorités leurs listes de membres, leurs états financiers et leurs rapports annuels. Un autre projet de loi sur les organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations à but non lucratif contraindrait les OSC locales à révéler leurs niveaux de financement aux autorités, à sévèrement limiter les activités des OSC étrangères, et à donner aux autorités des pouvoirs considérables pour dissoudre les organisations locales qui créent de « l'agitation politique » ou qui critiquent

leurs actions. Les lois ont été adoptées avec leurs dispositions initiales par le Sénat, et par la suite l'Assemblée nationale les a modifiées en 2017.

La loi no 004/2001 précise les exemptions fiscales auxquelles peuvent prétendre les OSC. Mais les procédures d'obtention des exemptions sont laborieuses et ne sont pas à la portée de nombreuses OSC. En 2017, le ministère du Plan a reçu 102 dossiers de demande d'exonérations, et a répondu favorablement à quatre-vingt-quatre d'entre elles, dont quarante-sept provenant d'OSC étrangères. Aucune déduction fiscale n'est accordée aux donateurs individuels ou des sociétés donatrices.

Les OSC sont libres d'encaisser les recettes provenant de la fourniture de biens et services. Toutes les OSC légalement enregistrées peuvent soumissionner aux appels d'offres pour l'obtention de contrats publics aux niveaux national et local. Mais dans la pratique, très peu d'OSC remportent des marchés parce qu'elles ont du mal à satisfaire les conditions de soumission, à préparer les propositions et à comprendre les procédures complexes de passation de marché. Les OSC peuvent librement s'engager dans des campagnes de collecte de fonds, mais elles le font rarement en raison de contraintes internes et techniques. Les OSC sont libre d'accepter les fonds de donateurs étrangers.

Toutes les OSC légalement reconnues peuvent intenter des actions en justice contre toute décision leur causant du tort. De nombreux avocats, principalement à Kinshasa, connaissent bien les lois régissant les associations à but non lucratif, mais guère d'OSC peuvent payer leurs services.

---

## Capacité Organisationnelle: 5,1

La capacité organisationnelle des OSC n'a pas changé en 2017. Les OSC, surtout celles actives dans des situations de conflit, ont toujours des capacités organisationnelles limitées.

Les associations confessionnelles bénéficient en général d'une base de groupes d'intérêt bien établie, mais la majorité des OSC ne bénéficient pas de tels groupes locaux pour soutenir leurs activités. Les OSC identifient en général tout d'abord un problème à résoudre, puis un groupe cible de bénéficiaires. Elles encouragent souvent les leaders locaux à faciliter leurs activités.

La loi exige que les OSC définissent clairement leur mission dans leurs statuts et règlements intérieurs. Dans la plupart de cas, les grandes OSC ont des plans stratégiques définissant leur vision, leur objectifs, leurs activités ainsi que les résultats attendus. Ces plans leur permettent d'obtenir le soutien des donateurs pour leurs activités à court, moyen et long terme. Contrairement aux petites OSC qui ne disposent souvent pas des capacités techniques et financières nécessaires, les grandes OSC accomplissent souvent leurs missions et leurs plans stratégiques. Les projets des OSC comportent généralement des indicateurs de performance ainsi que des outils de suivi-évaluation.

La loi no 004/2001 exige que les statuts de chaque OSC précisent ses organes de gouvernance interne et la répartition de leurs responsabilités. Ces organes sont l'assemblée générale, le conseil d'administration, le bureau



exécutif, et l'organe de contrôle. En théorie, l'assemblée générale établit l'orientation stratégique et approuve les rapports de compte-rendu ; le conseil d'administration surveille la mise en œuvre de la stratégie de l'organisation et veille au bon fonctionnement de l'OSC ; le bureau exécutif gère au quotidien l'organisation ; et l'organe de Contrôle vérifie la régularité des comptes et la transparence des opérations. Mais en pratique, ces organes ne sont fonctionnels que dans les grandes OSC comme la Confédération des syndicats congolais. Les petites OSC n'ont pas la capacité financière et administrative de maintenir de telles structures. Seules les grandes OSC disposent de manuels de procédures administratives et financières permettant de guider leur fonctionnement. Elles se dotent aussi de codes d'éthique et de bonne conduite pour se prémunir entre autres contre les conflits d'intérêts.

Les OSC bénéficiant des appuis des donateurs arrivent à maintenir un personnel rémunéré composé généralement d'un directeur exécutif, d'un chargé de programme, d'un chargé de finance et d'un chargé de logistique. Le personnel bénéficie également de formations financées par les donateurs dans le cadre de certains projets. Le renforcement du personnel s'opère par l'apprentissage sur le tas ou par la formation prodiguée par le directeur exécutif au moyen de bonnes pratiques acquises sur le terrain. Conformément au Code du travail, les grandes OSC appliquent des politiques internes en matière de recrutement, de description des tâches, de rémunération et de charges sociales, qui sont stipulées dans des contrats de travail. Les petites OSC proposent en général une rémunération ponctuelle dans le cadre de projets financés. La culture de bénévolat n'est pas très développée en RDC. Seules les OSC confessionnelles, comme le Centre évangélique foi triomphante, arrivent à mobiliser les bénévoles. Seules les grandes OSC recourent aux services de comptables, de responsables informatiques, d'avocats ou d'autres professionnels en raison des coûts élevés de leurs prestations,

Certaines OSC arrivent à moderniser leurs ordinateurs, téléphone et autres matériels de bureau dans le cadre des projets financés. Elles accèdent facilement à l'internet dans les grandes villes dans la mesure où elles bénéficient du financement des donateurs à cette fin. Les grandes OSC commencent à recourir à la technologie moderne, comme l'internet et les médias sociaux, pour stocker et disséminer les informations auprès du public.

---

## Viabilité Financière: 5,7



La situation financière des OSC s'est aggravée en 2017 en raison d'une baisse importante du financement des donateurs.

La plupart des OSC sont dépendantes du financement étranger provenant de l'extérieur du RDC parce que l'appui local est rare et difficile à obtenir. Le financement étranger est resté diversifié en 2017, et toute une gamme d'organisations internationales, d'ambassades et d'organismes d'aide étrangers comme la Coopération technique de Belgique (CTB) ont subventionné les travaux des OSC. Des montants importants de fonds étrangers ont été consacrés aux crises humanitaires dans

le Kasaï, où, par exemple, Caritas a collaboré avec les OSC locales pour fournir des abris et produits d'urgence aux populations déplacées. Les fonds sont reçus en général par les OSC internationales, le Bureau central de coordination (BCECO) et le Fonds social de la République (FSRDC). Plusieurs grandes OSC, comme le Centre

national d'appui au développement et à la participation populaire (CENADEP), bénéficiant de multiples sources de financement externe. Le montant de financement étranger à la disposition des OSC locales a toutefois baissé en 2017. Par exemple, la CTB a commencé à financer des projets en passant par des OSC belges plutôt que des organisations locales.

Certaines OSC reçoivent des subventions de l'administration publique centrale ou locale pour mettre en œuvre des projets comme la construction et la rénovation d'infrastructures de base. Des institutions publiques comme le BCECO, le FSRDC, le ministère du Plan et le Fonds national de promotion des services sociaux de base (FNPSSB) concluent des contrats avec des OSC choisies ostensiblement selon des critères précis. Mais certaines ambiguïtés dans le processus de soumission donnent à l'administration une grande latitude pour choisir les bénéficiaires, lesquels en 2017 étaient principalement des organisations qui servent fidèlement les intérêts du gouvernement en place. Bien que les OSC enregistrées puissent soumissionner pour des contrats publics, guère d'entre elles ne le font parce qu'elles ont des difficultés à respecter les directives opaques de passation de marché et les procédures administratives complexes.

En 2017, certaines OSC ont continué de bénéficier de l'appui d'entreprises privées, entre autres Bralima, Vodacom, et Airtel, qui financent des activités en faveur des communautés

La plupart des OSC ne recherchent pas un appui financier ou en nature auprès de leurs communautés, soit parce qu'elles ont relativement peu de membres, soit parce que leurs activités ne sont pas bien comprises. Les cotisations des membres sont généralement faibles et irrégulières. En général, ce ne sont que les OSC confessionnelles qui obtiennent un apport des communautés grâce à des campagnes évangéliques, des activités sportives et des campagnes de collecte de fonds. Les grandes OSC ont parfois recours aux réseaux sociaux pour lever des fonds, mais ces efforts sont limités parce que la vie est précaire en RDC et que la crise humanitaire a accru la pauvreté dans l'ensemble du pays.

Pour générer des fonds, certaines OSC, dont par exemple Caritas Congo et l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES), génèrent des recettes par la location des salles de réunion et de véhicules, l'hébergement, des services de conseil ou la restauration. D'autres OSC organisent des formations publiques payantes ou vendent des mets, des vêtements faits main ou des sacs. Elles peuvent également créer des entreprises sociales.

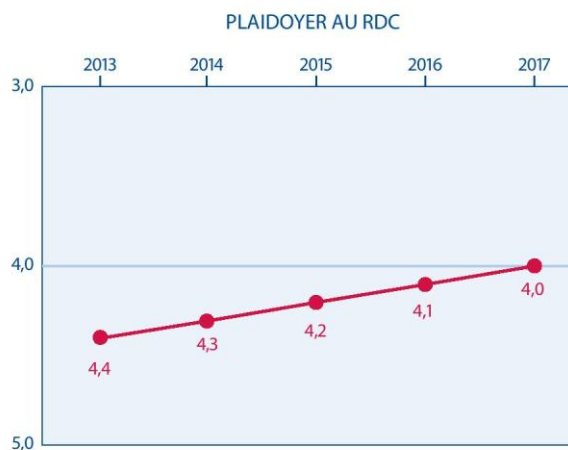
Peu d'OSC disposent de systèmes de gestion financière solide pour la simple raison qu'elles manquent des moyens financiers pour se doter d'un personnel qualifié. L'accès des OSC aux services professionnels de gestion financière n'est possible qu'avec le soutien financier de partenaires à cette fin. Celles qui bénéficient des appuis des donateurs sont soumises à des audits indépendants et publient les rapports assortis des états financiers qu'elles adressent à leurs donateurs et membres. Les petites OSC ne bénéficiant pas de financement extérieur ont tendance à éviter les

---

## **Plaidoyer: 4,0**

Le plaidoyer des OSC s'est légèrement amélioré en 2017. L'article 37 de la Constitution de 2006 demande aux décideurs de collaborer avec les OSC, et il existe de nombreuses structures de coordination entre l'administration publique et les OSC à l'échelle nationale et provinciale. Par exemple, le ministère du Plan héberge des commissions

thématiques auxquelles participent des OSC ainsi que des partenaires techniques et financiers. C'est le cas du comité exécutif de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) qui regroupe des OSC, l'administration publique et les entreprises minières pour discuter des politiques pour le secteur d'extraction des hydrocarbures. En 2017, l'Observatoire des ressources naturelles a pris part à des consultations sur le code minier. Fait important, un grand nombre d'OSC ont participé à toutes les phases du processus d'engagement de la société civile lors du dialogue national qui s'est déroulé au début de 2017. Leurs contributions sont allées de consultations avec l'administration publique jusqu'à la soumission de recommandations pour la réforme des politiques. Sur le plan informel, l'administration publique organise des discussions et des débats publics qui permettent aux OSC d'exprimer leurs points de vue.



En 2017, les OSC ont participé au suivi et à l'évaluation des politiques et mesures publiques, individuellement et par l'intermédiaire de coalitions thématiques. For exemple, la Commission épiscopale justice et paix a mené des actions de plaidoyer dans le domaine des droits de l'homme et de documentation de la violence politique ; et l'Observatoire congolais des droits de l'homme (OCDH) a surveillé les violations des droits de l'homme commises par les autorités en 2017, surtout dans le sud du Kasaï. Les OSC travaillent souvent avec des organisations et forums communautaires au niveau local, provincial et national pour communiquer leurs points de vue et comprendre les attentes du public en ce qui concerne des questions sociales, de sécurité, économiques et humanitaires.

En 2017, la collaboration entre les OSC et les commissions parlementaires et des membres du parlement a mené à une modification du code minier comprenant des dispositions relatives aux droits des communautés. Le code amendé exige en particulier que les entreprises signent des engagements avec les communautés locales, lesquels doivent respecter des normes reconnues de responsabilité sociale.

En 2017, les OSC ont activement fait campagne pour un cadre juridique favorable. Durant de nombreuses années et surtout durant le dialogue national du premier semestre de 2017, la communauté des OSC a demandé à l'administration publique de promulguer des réglementations d'application de la loi no 004/2001. Au cours de l'année, le secteur des OSC a également mené des activités de mobilisation, fait des déclarations aux médias, et présenté des pétitions contre les modifications de loi jugées contraires à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

---

### **Prestation de Services: 4,5**

Les OSC fournissent des services dans des domaines variés comme l'éducation, la santé, l'assainissement, l'agriculture, l'environnement, et la construction d'infrastructure, comme les routes de desserte agricole et les centres de santé. En 2017, une grande partie des services, y compris ceux de World Vision International, se sont adressés à la crise humanitaire massive dans le Kasaï central. La qualité des services fournis par les OSC a légèrement décliné en 2017, principalement parce que moins de ressources étaient disponibles, notamment pour les organisations actives dans les zones de conflit.



Les OSC essaient en général de répondre aux besoins des communautés cibles. Pour déterminer les priorités des bénéficiaires, les OSC procèdent à des analyses de perception sociale, à des consultations communautaires, à des enquêtes, et à des recherches sur l'action participative. Les donateurs étrangers qui financent les OSC déterminent souvent leurs rayons d'action et domaines d'interventions, ce qui fait que les services rendus par les OSC ne satisfont pas toujours les besoins et priorités des groupes cibles.

Les services fournis par les OSC sont accessibles à tous sans discrimination et bénéficient à leurs membres ainsi

qu'au reste de la communauté. Certaines OSC rédigent des publications qu'elles partagent gratuitement ou vendent à faible coût aux autorités publiques, aux partenaires techniques et financiers, aux universités et aux centres de recherche. Par exemple, en 2017 Mamas pour l'Afrique a distribué une publication sur la violence sexuelle.

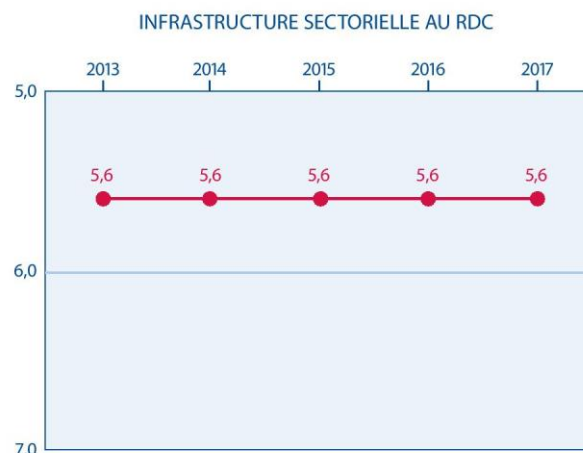
Les OSC ne recouvrent pas toujours leurs coûts. Les frais qu'elles facturent sont minimes par rapport au prix du marché et elles ont tendance à ne pas collecter des informations sur la demande du marché ou la capacité à payer des utilisateurs ciblés.

Les pouvoirs publics reconnaissent la valeur des services fournis par les OSC. C'est pourquoi ils les recrutent comme prestataires de services dans différents projets de construction et de réhabilitation des infrastructures routières, sanitaires et scolaires. En 2017, les tensions politiques dans le pays ont poussé les autorités à renforcer leurs communications avec les OSC en reconnaissance du rôle vital de ces dernières pour solidifier la confiance entre le public et l'État. Les pouvoirs publics ont fait particulièrement preuve de leur appréciation dans le rôle qu'ils ont attribué aux OSC dans le cadre du Dialogue national pendant la première partie de l'année.

## Infrastructure Sectorielle: 5,6

L'infrastructure de soutien aux OSC n'a pas changé en 2017. Des organisations de soutien intermédiaire (OSI), telles que l'Institut africain pour le développement économique et social (INADES) et le Centre d'études pour l'action sociale (CEPAS), fournissent des services aux OSC depuis l'accès à la technologie et à la formation jusqu'au renforcement des capacités et la fourniture de documents de formation. Il existe des OSI dans les zones urbaines et rurales. Dans les grandes villes, plusieurs OSC ont mis en place des centres de ressources de longue date pour assurer l'accès des OSC aux technologies de l'information et de la communication, y

compris aux réseaux sociaux. Par exemple, le CENADEP met à la disposition des organisations communautaires de base (OCB) et autres acteurs clés des ordinateurs et un accès gratuit à l'internet, et un centre de documentation pour





la consultation des livres et autres documents. Ces centres répondent aux besoins des organisations locales et sont également ouverts aux résidents locaux. Mais en zone rurale, ces centres souffrent parfois d'une mauvaise alimentation électrique ou autre infrastructure. Ces centres sont principalement financés par des donateurs étrangers, quoique certains imposent également des frais minimes pour leurs services.

Les fondations communautaires ne sont pas nombreuses en RDC et guère d'entre elles mobilisent leurs ressources localement. Certaines OSI, comme CENADEP et la Plateforme Diobass dans le Kivu, réaffectent des fonds des donateurs à des organisations locales

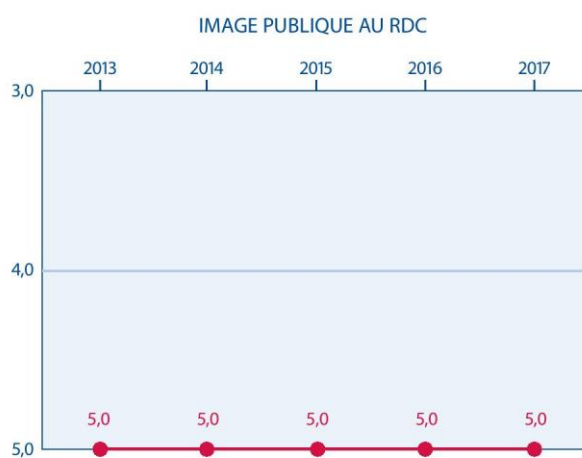
Très souvent, les OSC travaillent en synergies à travers des réseaux thématiques et coalitions mise en place pour promouvoir des intérêts communs. Par exemple, la Coalition de la société civile sur le processus de Kimberley vise un engagement mondial envers l'élimination des diamants de conflit de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Certaines OSC locales qui ont des compétences de gestion organisationnelle proposent de la formation à d'autres OSC. Des modules spécialisés de formation dans des domaines comme la gestion stratégique, la comptabilité, la gestion financière, le cycle de projets, la gestion des bénévoles, et le plaidoyer sont parfois disponibles. En 2017, l'INADES a dispensé une formation sur la gestion de projet. Certaines formations et guides d'enseignement existent parfois dans des langues locales, mais la plus grande partie de la formation proposée est en français.

Les OSC travaillent en collaboration avec le secteur privé, les administrations publiques et les médias. Par exemple, en 2017, les pouvoirs publics, avec l'aide de la Banque mondiale, a collaboré avec des OSC pour préparer le Diagnostic systématique national et le Cadre de partenariat national afin de spécifier les contraintes qui empêchent le pays de réaliser son plein potentiel économique. Les diverses parties impliquées dans le comité exécutif de l'ITIE comprennent de mieux en mieux l'importance des partenariats avec les OSC et ont mis en place des dispositifs de partage d'informations. Certaines OSC ont commencé à améliorer la transparence de leur gestion du financement pour les ressources naturelles en disséminant les informations par les canaux traditionnels, comme la radio, en raison de la faible connectivité internet.

---

## Image Publique: 5,0



L'image publique des OSC n'a pas beaucoup changé en 2017. En général, les médias n'ont pas une bonne opinion des OSC, parce qu'ils estiment que certaines organisations œuvrent dans leur propre intérêt. Les OSC ont toutefois accès à la couverture médiatique, ce qui leur est favorable dans la mesure où elle leur permet d'atteindre un large public, moyennant des frais de couverture par les journaux et les stations de radio. Elles diffusent en général des messages d'intérêt public, dont le coût est moins élevé que celui des publicités. Certaines OSC ont créé des stations de radio communautaires pour diffuser localement des informations sans aucun frais. Les

médias internationaux couvrent parfois également les activités des OSC.

Les membres du public ont en général une bonne opinion des OSC lorsqu'ils bénéficient de leurs activités. Mais le public ne comprend pas bien la mission des OSC et les segments de la population qui n'en sont pas les bénéficiaires pensent que les OSC n'existent que pour promouvoir leurs propres intérêts.

Les entreprises et les administrations locales commencent à faire confiance aux OSC et aux informations qu'elles fournissent, et donc à collaborer avec elles pour améliorer la prestation des services et les politiques publiques. Le secteur privé et l'administration publique restent toutefois opposés aux OSC œuvrant pour les droits de l'homme, en raison des dénonciations ferventes qu'elles émettent à l'encontre des autorités et des entreprises.

Les OSC organisent des campagnes de sensibilisation et sur les médias en vue de présenter une image positive auprès du public. En collaboration avec des partenaires internationaux, des organisations comme Ambassadeurs contre la tuberculose et l'association Femme plus ont renforcé leurs compétences médiatiques et créé des plateformes internet en 2017. De façon générale, l'usage des médias sociaux par les OSC est assez récent et n'a pas encore atteint un niveau optimal, surtout en raison du contrôle qu'exercent les autorités sur l'internet et les sites des réseaux sociaux. Les OSC encouragent également les journalistes à couvrir objectivement leurs activités.

Conscientes de leur responsabilité, les grandes OSC se dotent de codes d'éthique pour réguler les attitudes et comportements de leurs membres notamment en ce qui concerne la transparence de la gestion des ressources. Elles publient aussi régulièrement des rapports annuels, financiers et d'audit qu'elles transmettent à leurs membres et leurs partenaires et à des entités gouvernementales. Les petites OSC ont également des codes d'éthique, en général uniquement pour se conformer aux exigences administratives des pouvoirs publics.

**Clause de non-responsabilité:** *les opinions exprimées dans ce document sont celles des intervenants et des autres chercheurs du projet et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'USAID ou de FHI 360.*